



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Salle des fêtes Arc en Ciel

12 rue de rostrenen
MAEL CARHAIX



REGLEMENT DE CONSULTATION

Maitre d'ouvrage	Architecte
COMMUNE DE MAEL CARHAIX 5 Place du centre 22340 MAEL CARHAIX 	Guillome Architecte SARL 15 rue de la Fontaine 22570 BON REPOS SUR BLAVET Tél : 02 96 36 99 80 Email : philippe.guillome@orange.fr 
Economiste	BET Fluides / Thermique
OPRYME INGENIERIE 1, rue des Frères Montgolfier PA de la Tourelle 2 22400 NOYAL Tél : 02 96 31 26 55 Email : contact@opryme.fr 	ABEE 16 rue du professeur Perrin 56100 LORIENT Tél : 02 97 41 70 46 Email : florian@abee-energie.com 
Bureau de contrôle	Coordinateur SPS
BUREAU VERITAS 16, Quai Armez 22000 SAINT BRIEUC Tél : 02 96 75 09 95 Email : matthieu.spaniol@bureauveritas.com 	AG COORDINATION 40 Grande Rue 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT Tél : 02 96 93 10 11 Email : contact@agcoordination.fr 



•	ARTICLE I - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
•	ARTICLE II - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
1.	ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES.....	3
1.1.	Mode d'appel d'offres	3
1.2.	Date limite de réception des offres	3
1.3.	Lieu de réception des offres.....	3
2.	INTERVENANTS DU PROJET	3
2.1.	Maître d'ouvrage :.....	3
2.2.	Architecte :	3
2.3.	Economiste :	3
3.	DECOMPOSITION PAR LOTS.....	5
5.	COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.	5
6.	VARIANTES	5
7.	MODE DE REGLEMENT	5
8.	DELAI D'EXECUTION.....	5
9.	MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
10.	UNITE MONETAIRE	6
11.	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	6
12.	MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'HYGIENE ET LA SECURITE DU TRAVAIL.....	6
13.	MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'ORGANISATION DU CHANTIER	6
•	ARTICLE III - PRESENTATION DES OFFRES	7
1.	RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIONS A PRODUIRE	7
1.1.	Une déclaration du candidat.....	7
1.2.	Un projet de marché comprenant par lot	7
1.3.	Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.....	7
1.4.	Les références et moyens de leur entreprise	7
2.	INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS.....	8
•	ARTICLE IV - JUGEMENTS DES OFFRES	9
•	ARTICLE V - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	10
•	ARTICLE VI - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10



ARTICLE I - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offre se rapporte à la rénovation énergétique de la salle des fêtes.
Le projet se situe dans la commune de MAEL CARHAIX (22340).

ARTICLE II - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

1. ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

1.1. Mode d'appel d'offres

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte.

1.2. Date limite de réception des offres

Remise des offres le 07/09/2026 avant 16h.

1.3. Lieu de réception des offres

COMMUNE DE MAEL CARHAIX

5 Place du centre
22340 MAEL CARHAIX

1.4. Visite obligatoire

La visite du site est obligatoire pour les lots techniques, en présence du bureau énergétique ABEE. Une attestation sera remise à l'issue.

Inscription auprès de l'architecte pour les créneaux au choix :

- Le 21/07/2026 à 9h30
- Le 28/07/2026 à 9h30

2. INTERVENANTS DU PROJET

2.1. Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE MAEL CARHAIX

5 Place du centre
22340 MAEL CARHAIX
Tél : 02 96 24 73 00

2.2. Architecte :

GUILLOME ARCHITECTE

5, rue de la Fontaine
22570 BON-REPOS SUR BLAVET
Tél : 06 20 64 05 62
Email : philippe.guillome@orange.fr

2.3. Economiste :

OPRYME INGENIERIE

1, rue des Frères Montgolfier
Zone de la Tourelle 2B
22400 NOYAL
Tél : 02 96 31 26 55
Email : contact@opryme.fr



2.4. BET Fluides :

ABEE

16 rue du professeur Perrin
56100 LORIENT
Tél : 02 97 41 70 46
Email : florian@abee-energie.com

2.5. Bureau de contrôle :

Bureau VERITAS

16 Rue Quai Armez
22000 SAINT BRIEUC
Tél : 02 96 75 09 95
Email : matthieu.spaniol@bureauveritas.com

2.6. Coordinateur SPS :

AG COORDINATION

40 Grande Rue
22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
Tél : 02 96 93 10 11



3. DECOMPOSITION PAR LOTS

Le projet a été décomposé en 12 lots :

4.

01	DEMOLITION – GROS ŒUVRE
02	COUVERTURE
03	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE
04	CHARPENTE – BARDAGE – ISOLATION
05	MENUISERIES EXTERIEURES
06	MENUISERIES INTERIEURES
07	DOUBLAGE – CLOISON – ISOLATION
08	PLAFOND SUSPENDUS
09	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE
10	PEINTURE
11	PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
12	ELECTRICITE

Les travaux pourront être traités soit :

- Par entreprises individuelles, chaque entreprise pouvant soumissionner pour plusieurs lots si elle détient les qualifications nécessaires
- Par des entreprises groupées conjointes, représentées par un mandataire commun.

Les lots seront attribués par lots séparés. Si une entreprise soumissionne pour plusieurs lots, elle présentera des devis distincts.

5. COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.

Chaque entreprise, devant avoir une connaissance parfaite des lieux et ayant apprécié personnellement la nature et la difficulté des travaux à réaliser, devra en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix, en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle.

6. VARIANTES

Les entreprises pourront présenter leurs propres variantes. Celles-ci seront examinées à condition qu'une offre soit également faite sur la solution de base et sur les options prévues au CCTP. Le prix de ces variantes devra apparaître clairement à l'acte d'engagement.

7. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement administratif. Le délai global de paiement est fixé à trente (30) jours conformément aux dispositions de l'article R.2192-10 du Code de la commande publique.

Toutefois une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus, fait l'objet d'un examen dès lors que le candidat a également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le maître de l'ouvrage.

8. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé par le CCAP.

9. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'œuvre se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.



Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus fixée est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10. UNITE MONETAIRE

Le candidat est informé que l'unité monétaire choisie pour passer le marché est : **L'EURO**

11. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (Quatre-vingt-dix jours) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'HYGIENE ET LA SECURITE DU TRAVAIL

Article 2.14.1 - Le chantier est soumis aux dispositions de la loi N° 93-1418 du 31 janvier 1993 et des textes pris pour son application.

Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.) établi par le coordonnateur au cours de la phase de conception est joint au présent dossier de consultation.

La coordination en matière de Sécurité et de Santé au cours des phases de conception et de réalisation est confiée au même coordonnateur.

Article 2.14.2 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Le chantier est soumis aux dispositions de la section 5 du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994.

En conséquence, les entreprises seront tenues notamment de remettre au coordonnateur un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.).

13. MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'ORGANISATION DU CHANTIER

L'attention des entreprises est appelée sur les conditions d'exécution des travaux projetés en ce qui concerne la tenue du chantier, son apparence extérieure et sa propreté.

L'enceinte du chantier sera close et un accès unique sera défini. Le titulaire du présent marché devra se conformer aux stipulations du coordonnateur de sécurité désigné par le maître d'ouvrage, en ce qui concerne la sécurité et l'organisation du chantier.



ARTICLE III - PRESENTATION DES OFFRES

1. RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIONS A PRODUIRE

Les candidats auront à produire un dossier complet rédigé en langue française comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

1.1. Une déclaration du candidat

Les pièces relatives à la candidature, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, notamment :

- ✓ Imprimé DC1 ou lettre de candidature
- ✓ Déclaration du candidat ou DC2 (Nouvelle DC2 à télécharger sur le site www.minefi.gouv)
- ✓ Déclaration sur l'honneur que le candidat satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
(NOTA : Seul le candidat retenu devra fournir les certificats attestant de sa régularité)
- ✓ Etat annuel des certificats reçus ou NOTI2
- ✓ DC6 : lutte contre le travail dissimulé
- ✓ Si redressement judiciaire, copie du (des) jugement(s)

Attestations d'assurance RC et décennale valide à la date de démarrage du chantier.

Ces attestations devront couvrir le montant global de l'opération et l'ensemble des prestations réalisées.

Imprimé K-Bis

Certificat de qualification (QUALIBAT, QUALIFELEC, etc...)

NOTA : A défaut de produire ces documents, l'offre du soumissionnaire sera rejetée.

1.2. Un projet de marché comprenant par lot

La décomposition du prix ferme et forfaitaire pour l'ensemble de l'opération :

Toute décomposition de prix forfaitaire sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le concurrent et le prix de l'unité correspondant, exprimé en prix de vente hors TVA.

Planning prévisionnel des travaux signé.

Attestation sur l'honneur pour l'étanchéité à l'air signée.

Une attestation de visite signée par la mairie.

NOTA :

- Si l'entrepreneur répond sur plusieurs lots, il présentera un estimatif par lot
- La seule signature du marché engage l'entreprise à l'accepter sans aucune modification
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- De même, la seule signature du marché engage l'entreprise à accepter sans aucune modification le Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP) et l'ensemble des pièces graphiques

1.3. Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il pourra y être joint :

Détail explicitant les offres,

Une liste de sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'accord du maître de l'ouvrage après conclusion du marché,

Les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants,

Les indications sur les moyens qui seront mis en œuvre pour intervenir dans les délais,

Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier dans le cadre du PGC fourni.

1.4. Les références et moyens de leur entreprise

Chaque entreprise devra justifier de ses aptitudes professionnelles en produisant des références et des certificats d'aptitude établis de préférence par des collectivités publiques. Chaque entreprise devra en outre disposer des moyens suffisants d'intervention dans les secteurs pour lesquels elle soumissionne.

Les candidats devront produire tous certificats de qualification relatifs aux spécialités concernées.



2. INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

L'inexactitude des renseignements fournis par le candidat dans les documents de candidature peut entraîner son exclusion de la procédure ainsi que l'application des sanctions prévues par le Code de la commande publique.



ARTICLE IV - JUGEMENTS DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues au code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

- Ne seront pas admises :
 - Les candidatures qui ne sont pas recevables
 - Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 3 du présent règlement,
 - Les candidats qui n'ont pas les qualités et compétence pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.
- Le jugement des candidatures sera effectué à partir des critères suivants :
 - Références professionnelles
 - Qualifications et compétence
 - Moyens humains et matériels
- Les critères de choix sont identiques pour tous les lots et pris dans l'ordre suivant :
 - Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique (60%)
 - Coût des prestations (40%)
- Mode du calcul du jugement :
 - Valeur technique : 60% (6 points)
 - Coût des prestations : 40% (4 points)

NOTA IMPORTANT :

L'attention des candidats est portée sur le fait que l'offre sera déclarée incomplète donc irrégulière si la méthodologie d'intervention permettant de juger le critère valeur technique n'est pas fournie.

La deuxième enveloppe cachetée sera retournée au candidat si les justifications demandées au titre de la première enveloppe ne sont pas présentes.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un contrat de maintenance avec l'entreprise retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de consultation. Seul, le montant porté à l'acte d'engagement sera contractuel.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire porté à l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.



ARTICLE V - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante marches.megalis.bretagne.bzh

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE VI - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

GUILLOME ARCHITECTE

5, rue de la Fontaine

22570 BON-REPOS SUR BLAVET

Tél : 06 20 64 05 62

Email : philippe.guillome@orange.fr